

#### 4.1. Annexe 1 : Carte des territoires à enjeux culturels

Afin d'identifier les territoires à enjeux culturels, qui pourraient bénéficier d'une attention particulière dans le cadre de la mise en œuvre des règlements d'intervention, il a été décidé d'évaluer les 154 intercommunalités de la Région Nouvelle-Aquitaine à partir de l'analyse des données sur les densités culturelles, les niveaux de vie et le degré de ruralité des territoires.

Plus précisément, les données mobilisées sont :

- Un indice synthétique de densité culturelle, sous-tendu par 5 indicateurs de densité relatifs aux équipements culturels, aux manifestations culturelles, aux lieux de diffusion, aux compagnies et aux associations du domaine de la culture,
- Les niveaux de vie des territoires (mesurés par les revenus disponibles médians par unité de consommation) et les inégalités de niveaux de vie au sein de chaque territoire (mesurées par le rapport entre les 10% des revenus les plus élevés et les 10% les plus faibles),
- Le degré de ruralité des territoires, en distinguant les intercommunalités à dominante urbaine et les intercommunalités à dominante rurale, avec une distinction supplémentaire pour ces dernières entre les intercommunalités rurales sous l'influence d'une aire d'attraction des villes de 50 000 habitants ou plus et les autres intercommunalités rurales, dites autonomes.

En fonction du score obtenu, les territoires sont dits à enjeux moindres, intermédiaires ou forts du point de vue de la culture. Ces trois catégories de territoire sont représentées sur la carte de la page suivante.

# Territoires à enjeux dans le domaine de la Culture et du patrimoine

par intercommunalité

